

Yaoundé, le **30 DEC 2024**

## COMMUNIQUE

**N°021/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL DU **30 DEC 2024****

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2024L du 26/11/2024 pour le recrutement d'une compagnie en vue de la souscription d'une police d'assurance individuelle accident et frais funéraires par la CAMTEL.

**FINANCEMENT :** Budget CAMTEL, Exercices 2024-2025 et 2025-2026.

**Le Directeur Général de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL)** porte à la connaissance des candidats ayant participé à la consultation dont l'objet est susmentionné que la société **ZENITHE INSURANCE** est déclarée attributaire du marché relatif à ladite consultation pour un montant de **118 827 126 (cent dix-huit millions huit cent vingt-sept mille cent vingt-six) francs CFA TTC et un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois**, compter de la date notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme.

La société retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attaché avec le Chef service des Approvisionnements Gestion niveau 2 des Services Rattachés, porte 603, au 6<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Siège CAMTEL pour la suite de la procédure.

Les offres des candidats non retenus ont été rejetées pour les motifs suivants :

| <b>N°</b> | <b>Raison sociale</b>        | <b>Motif de rejet</b>       |
|-----------|------------------------------|-----------------------------|
| 1         | ACTIVA ASSURANCES            | Note technique insuffisante |
| 2         | ATLANTIQUE ASSURANCES        | Note technique insuffisante |
| 4         | ROYAL ONYX INSURANCE Cie S.A | Note technique insuffisante |
| 5         | SAAR ASSURANCES              | Note technique insuffisante |

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés.

Passé ce délai, ces offres seront détruites, sans qu'il ait lieu à réclamation.

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Autres.

